



Convention n° : 18022609001

Page 1/4

Entre **ASSIFEP OUEST** dont le siège social est situé ZA de Penhoat : - 29860 PLABENNEC
représenté par **LE CORRE CELINE**, dirigeante
d'une part, ci-après dénommé l'organisme de formation,

Et l'entreprise Nom : **LIP RENNES TRANSPORT**
SIRET : **98132248000139**
N° TVA Intra. : **FR89981322480**
Adresse : **Immeuble Le Neptune - 22, rue des Landelles**
Code postal : **35135** Ville : **CHANTEPIE**

Personne chargée du suivi du dossier dans l'entreprise :
Nom : **BOUGET** Prénom : **BAPTISTE**
Fonction : Téléphone : **02 22 91 05 86**

d'autre part, ci-après dénommée l'entreprise,

En application des dispositions de la sixième partie du Code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue tout au long de la vie, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour l'organisation d'une action de formation intitulée :

✓ **PERMIS DE CONDUIRE CE (avec accès code en e-learning si nécessaire)**

Article L.6353-1 du Code du travail

Pour la réalisation des actions mentionnées à l'article L.6313-1, une convention est conclue entre l'acheteur et l'organisme qui les dispense, selon des modalités déterminées par décret.

Action de formation entrant dans le champ de l'article L.6313-1 du Code du travail.

Article L.6313-1 du Code du travail

Les actions concourant au développement des compétences qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle sont :

1. Les actions de formations;
2. Les bilans de compétences;
3. Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV de la présente partie;
4. Les actions de formation par apprentissage, au sens de l'article L. 6211-2.

Cette formation peut faire l'objet d'une sous-traitance totale ou partielle auprès d'un opérateur dûment habilité par ASSIFEP OUEST qui reste le garant de la correcte mise en oeuvre de la dite formation. Les caractéristiques, contenus et objectifs sont présents dans la fiche de formation correspondant à l'action considérée.

Article 2 MODALITES DE FORMATION PREVUES

Voir annexe n° 1 page 3

Article 3 SITUATION DES STAGIAIRES

Les salariés de l'entreprise qui suivent le stage visé par la présente convention sont dans la situation de travailleurs en congés de formation. En cas d'impossibilité pour le salarié de suivre le stage, l'organisme de formation sera prévenu immédiatement par l'entreprise qui supportera les conséquences de cette annulation (selon les conditions de vente jointes).

Les frais de déplacement, d'hébergement et/ou de restauration des salariés restent à la charge de l'entreprise quels que soient les lieux, la durée ou modalités de la formation et les conséquences qui pourraient en modifier le bon déroulement.

Article 4 COÛT DU STAGE : 1 725,00 €HT, TVA à 20 % soit : 2 070,00 EUROS TTC

Article 5 MODE DE REGLEMENT

L'entreprise signataire, en contrepartie des actions de formation réalisées, s'engage à verser à l'organisme de formation la somme correspondant aux frais de formation mentionnés à l'article 4. L'organisme de formation, en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser toutes les actions de formation prévues dans le cadre de la présente convention ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier de la réalité et la validité des dépenses engagées. Dans le cas d'une prise en charge de ces frais par un organisme mutualiste agréé, l'entreprise peut prétendre au remboursement des sommes engagées pour cette formation. Elle doit fournir à l'organisme de formation un justificatif de prise en charge AVANT LE DEBUT de la formation. A défaut, ou en cas de refus de l'organisme de mutualisation, l'entreprise s'engage à supporter les frais de formation.

Article 6 : DEDIT OU ABANDON

Se reporter aux conditions générales de vente jointes.

Article 7 : DATE D'EFFET DE LA CONVENTION

BB

**CONVENTION BILATERALE
SIMPLIFIEE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE CONTINUE**

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53 29 08247 29
auprès du préfet de région BRETAGNE
Numéro SIRET de l'organisme de formation : 502 318 710 00014
N° Siret de l'agence émettrice : 50231871000048



Convention n° : 18022609001

Page 2/4

Cf annexe n° 1 de la présente convention.

Article 8

DIFFERENDS EVENTUELS

Si une contestation ou un différend n'a pas pu être réglé à l'amiable, le tribunal de BREST sera seul compétent pour régler ce litige.
L'acceptation de la présente convention vaut accord des conditions générales de vente jointes en annexe.

Fait à PLABENNEC 29860, le 02 septembre 2026 en deux exemplaires

Pour l'entreprise
Nom - Fonction - Signature - Tampon
LIP RENNES TRANSPORT
Immeuble Le Neptune - 22 Rue des Landelles
35135 CHANTEPIE
Tél. 02 22 91 05 86
SIRET 981 322 480 00139 - APE 78.20 Z
SASU au capital de 5 165 950 €

Pour ASSIFEP OUEST
LE CORRE CELINE
CityPro
Professionnels de Formation
OUEST
ASSIFEP OUEST
SAS au CAPITAL de 100.000€
Zone Artisanale de Penhoat
Boulevard Gustave Eiffel
29860 PLABENNEC
SIREN : 502 318 710



Convention n° : 18022609001

Page 3/4

ANNEXE 1 MODALITES DE FORMATION

Module	01-23-00 PERMIS DE CONDUIRE CE (avec accès code en e-learning si nécessaire)
Durée	70 heures
Effectif prévu	4
Lieu	RENNES ASSIFEP OUEST, Rue Pierre Bérégovoy -ZA LES GRANDS SILLONS, 35150 CORPS-NUDS Rue Pierre Bérégovoy -ZA LES GRANDS SILLONS, 35150 CORPS-NUDS
Période	du 05/10/2026 au 16/10/2026
Modalité	Réservation sur l'action de formation : 03022610004
	Les dates de formation indiquées ne comprennent pas les périodes d'examen. Le tarif comprend jusqu'à 3 présentations pratique à l'examen sur une période de 6 mois (2 examens plateau et 1 circulation) . Au delà, l'accompagnement aux examens sera facturé 85EUR HT.Un nouveau devis sera établi pour la remise à niveau du candidat si nécessaire.
Objectif	Préparer les épreuves du permis de conduire catégorie CE Connaître les principales règles de circulation Savoir s'intégrer à la circulation Connaître les différentes signalisations Avoir des notions concernant le véhicule et son entretien Devenir un conducteur de véhicules de transport de marchandises responsable Auto-école autorisée à exploiter sous le numéro E22 035 00140 (département 35) E09 029 65230 (département 29)
Contenu	Maîtriser le maniement de l'ensemble Effectuer les vérifications de sécurité de l'ensemble et effectuer les exercices de maniabilité Appréhender la route en fonction du gabarit Circuler dans des conditions difficiles Pratiquer une conduite autonome
Moyens prévus	Cours théoriques et pratiques. En piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commandes pour la conduite
Déroulement	Cours théoriques et pratiques. En piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commandes pour la conduite. Feuilles de présence émargées par les stagiaires et/ou tracking plate-forme de formation Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.
Apprenant	M TARNOWKA PIERRE
Nb apprenant	1 apprenant

Pour l'entreprise
LIP RENNES TRANSPORT
Immeuble Le Neptune - 22 Rue des Landelles
35135 CHANTEPIE
Tél. 02 22 91 05 86
SIRET 981 322 480 00139 - APE 78.20 Z
SASU au capital de 5 165 950 €

Pour ASSIFEP OUEST
LE CORRE CELINE
CityPro
Professionnels de Formation
OUEST
ASSIFEP OUEST
CAS-QU'CARTEL - 10- PAROISE
Zone Artisanale de Penhoar
Rue Gustave Eiffel
29850 PLADENEZ
SIREN : 502 318 710

Initiales

Impression du 02/09/2026

**CONVENTION BILATERALE
SIMPLIFIEE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE CONTINUE**

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53 29 08247 29
auprès du préfet de région BRETAGNE
Numéro SIRET de l'organisme de formation : 502 318 710 00014
N° Siret de l'agence émettrice : 50231871000048



Convention n° : 18022609001

Page 4/4

**ANNEXE 2
VENTILATION DES FINANCEMENTS**

Financement	PU HT	Volume	Total HT
	0.00 €	1	0.00 €
MONTANT TOTAL HT			1,725.00 €

Initiales

BB